

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

GAZELCO

UN 1^{ER} MAI SOUS LE SIGNE D'UN PLAN DE RELANCE



MAI 2010



ÉDITO

Il faut une plus-value sociale pour la Wallonie **P. 3**



ANALYSE

Pensions : un débat mal engagé **P. 8**



GAZELCO

Le 1^{er} mai fête du travail et ... Jour de congé !!! **P. 9**

Turquie : syndicaliste emprisonnée

La Haute Cour pénale d'Ankara, en Turquie, a condamné la dirigeante syndicale Seher Tümer à plus de sept années de prison, la jugeant coupable d'appartenir à une organisation kurde illégale et de « faire de la propagande » en participant à des manifestations publiques. Seher Tümer est déjà incarcérée depuis près d'un an. Ses avocats soutiennent que ces accusations sont sans fondement. L'Internationale des Services Publics estime que Seher Tümer est prise pour cible à cause de ses activités au sein du mouvement syndical et de défense des femmes en Turquie. Une solidarité internationale sans relâche s'impose.

<http://www.labourstart.org>

ADIEU JEAN FERRAT



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Conférence d'information 26 mai 2010

« La vie dans les homes », avec la participation d'Infor Homes Wallonie. 10h. Orateurs : Marie Vilance, Christian Poulet. - Rens. : tél. 071 797 111
• Adresse : rue de Montigny, 42. Charleroi. Salle 1.

Luxembourg

Tous ensemble au 1^{er} mai 2010 à Arlon

Ce 1^{er} mai aura bien sûr une forte connotation syndicale et reste dans l'esprit de bonne collaboration avec le PS et la Mutualité socialiste.

12h-14h : barbecue. Réservation avant le 23 avril en téléphonant au 063 23 01 00. Prix : 12 € - enfant 6 €. 14h : discours - Ouverture par le Président de la FGTB : Serge Careme, Olivier Dulon (CGSP), Joël Thiry (FGTB), Philippe Courard et Sébastien Pirlot (PS) et le Dr Jacques Devillers (Mutualité).

14h30 : animations pour tous, bus de la mutualité.

• Adresse : rue des Martyrs, 80 - Arlon.

Namur

Festivités du 1^{er} mai 2010

10h30 : accueil - café.

11h : meeting présidé par le nouveau Secrétaire régional intersectoriel.

Orateurs : accueil par le nouveau Président de la FGTB Namur, Anne Demellenne (IW/FGTB), Michel Meyer (CGSP), Guy Fays (FGTB).

12h : apéritif musical (DJ Carl Libertiaux). 12h30 : barbecue géant (prix : 12 € - enfant 6 €). Réservation pour le 27 avril par versement au compte 636-3827404-08 (communication : animations 1^{er} mai 2010) ;

par tél. : 081 72 91 43 ;

par fax. : 081 72 91 31 ;

ou par mail : maryse.dussart@cgsps.be

14h-19h : ambiance musicale (Orchestre Pop-Rock Flashback et DJ).

Grande tombola.

Excursion à Comines-Warneton 9 juin 2010

La Commission régionale intersectorielle des pensionné(e)s et pré-pensionné(e)s de la CGSP de Namur organise une journée visite du Musée de la rubanerie et repas dansant au

Moulin Bardin à Comines-Warneton.

Réservation pour le 2 juin au plus tard à Maria Pasquarelli, rue Jean Bebronne, 14 à 5020 Suarlée.

Tél. : 0476 366 888 – 081 559 162.

Prix (trajets, visites et repas) : 39 €/pers. (affilié et conjoint) et 42 €/pers. (non affilié).

Compte n° 132-5234632-68 (communication : excursion 09.06.2010).

• Adresse : Rassemblement sur le parking de la CGSP « André Genot » rue de l'Armée Grouchy, 41 à Namur.

IRB BRUXELLES

1^{er} mai avec l'Orchestre national de Barbès, Marc Lelangue & the Heavy Muffulettas, La Sonora Cubana, Jour de fête.

• Adresse : Place Rouppe - Bruxelles
De 13h à 20h (gratuit).



Il faut une plus-value sociale pour la Wallonie

Enfin, le Gouvernement wallon a réussi à faire parler de lui de manière positive et surtout à moindre frais. Il y a de quoi se réjouir. En effet, les précédentes tentatives s'étaient toutes soldées par de cuisants échecs. Soit le gouvernement présentait des mesures (relativement) positives mais onéreuses, voire carrément impayables comme le Plan Marshall 2.vert. Soit il s'offrait de la publicité gratuite mais peu à l'avantage de l'équipe gouvernementale en place, comme en témoigne la récente « guéguerre » entre le PS et ECOLO.

On peut dès lors comprendre la satisfaction du ministre-président lorsque, le premier avril dernier, il annonçait le relookage complet de la Région wallonne qui devient « Wallonie ».

D'ores et déjà, la CGSP wallonne met en garde contre toute tentative de camoufler l'indigence du projet social par des mesurette certes sympathiques mais purement symboliques et donc loin, très loin, des préoccupations des travailleurs wallons, avec ou sans emploi.

La CGSP wallonne entend profiter de l'occasion pour rappeler que la Région wallonne, pardon la Wallonie, a la possibilité de mettre en œuvre une politique sociale volontariste et créatrice d'emplois de qualité.

Services publics et banque publique

Dans notre mémorandum en vue des élections régionales, nous appelions la Région wallonne à lancer un grand Plan de développement des services publics en faveur des Wallon(ne)s. Pour nous, ce qui est possible pour le secteur privé, au travers d'un Plan Marshall, doit être possible pour les services publics. Ne manque, apparemment, que la volonté politique...

En ce qui concerne l'enseignement, la CGSP wallonne plaide pour sa régionalisation avec renforcement de la solidarité avec Bruxelles. Nous revendiquons un réseau public, unique et pluraliste qui dépende d'un niveau de pouvoir doté de moyens suffisants pour financer les évolutions qui lui permettront de rencontrer les défis de la société actuelle. Mais aussi pour qu'il soit en phase avec les attentes d'un développement régional organisé par les pouvoirs publics, et pour rendre l'architecture institutionnelle plus cohérente.

Un autre outil efficace serait la création d'une banque publique régionale. Au moment critique de la crise, beaucoup de voix dans le monde politique se sont exprimées dans ce sens. Curieusement, aujourd'hui, c'est le silence total.

Politique économique différenciée

Mais ce n'est pas tout, il est grand temps que les politiques fédérales puissent aussi se décliner en fonction des réalités socio-économiques des entités fédérées. Une loi uniforme aura, forcément, des conséquences différentes dans une région à forte densité de petites et moyennes entreprises et avec un faible taux de chômage et dans une région en plein redressement économique.

Voilà pourquoi nous devons tirer profit du Premier mai, période où l'ensemble des mandataires socialistes se souviennent de notre existence, pour leur rappeler qu'il est de leur responsabilité de mettre tout en œuvre pour lutter contre la crise en travaillant au redressement social et économique de la Wallonie. Dans cette tâche, ils pourront compter sur la CGSP, même en dehors de la période du Premier mai, car plus que les discours et l'apparence, nous préférons les actes !



Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP
Laurent Pirnay, Secrétaire général adjoint de l'IRW

Un 1^{er} mai sous le signe d'un plan de relance

Après l'appel à un « **nouveau pacte social tripartite** » version Laurette Onkelinx, la proposition de « **plan anti-crise** » de Joëlle Milquet et le « **plan d'attaque pour la Belgique** » d'Yves Leterme, la FGTB se lance dans l'arène et revendique un « **plan de relance éco-solidaire** ». Le mois dernier, l'édito de *Tribune* était consacré à la nécessité de redistribuer les richesses, voilà ci-dessous quelques contributions de la CGSP wallonne au débat sur ce « **Plan de relance syndical** ».

Le plan de relance éco-solidaire proposé par la FGTB serait coordonné et financé au niveau européen par une taxe sur les transactions financières comprise entre 0,025 % et 0,050 %. La FGTB fait également mention de la réduction du temps de travail, couplée à la semaine de 4 jours et plaide pour la nécessité de créer, à court terme, les conditions d'une croissance « *éco-solidaire* ». Objet d'une campagne de sensibilisation, ce plan de relance, utile et nécessaire, doit, pour la CGSP wallonne, être complété. Nous réclamons un plan de relance global, cohérent et fort.

Nécessité fait loi !

Face aux propositions de plans patronaux et gouvernementaux qui foisonnent, la CGSP wallonne soutient la démarche de la FGTB visant à contre-proposer un plan de relance qui défende les travailleurs. Mais la FGTB ne peut se contenter d'appeler « le patronat et les pouvoirs publics à mettre ensemble la main à la pâte » pour lancer un « plan de relance sup-

plémentaire ». Bien au contraire : en tant qu'organisation de contre-pouvoir, elle se doit d'élaborer un plan de relance cohérent et revendicatif et de l'imposer à l'agenda politique par la création d'un rapport de force favorable. Si le plan de relance de la FGTB rappelle fort judicieusement que les prévisions dramatiques de la Banque nationale ou du Bureau fédéral du Plan se font « à politique inchangée », il est de notre devoir de faire la preuve que l'on peut changer de politique sociale et économique !

Réglementer les secteurs bancaire et financier

Pour la CGSP wallonne, un véritable plan de relance doit, au préalable, dresser le constat des causes de la crise actuelle, pointer la responsabilité du secteur financier et revendiquer les moyens adéquats d'y remédier. En effet, il est démontré que les banques portent une lourde responsabilité en la matière, par leur action spéculative, leur gestion de la crise et le détour-

nement de l'argent public qu'elles ont utilisé pour se renflouer plutôt que pour soutenir l'activité. Ne pas dresser ces constats, c'est ne pas se donner les moyens de se prémunir de futures crises alors même que les spéculateurs attaquent les États (cas actuel de la Grèce). Des mesures de réglementation des secteurs bancaire et financier s'imposent et elles doivent impérativement figurer dans le plan de relance de la FGTB. Les résolutions de Congrès de l'IRW-CGSP de juin 2008 préfiguraient déjà la crise actuelle, en pointant la redistribution inégalitaire des richesses dans notre société. En d'autres termes, il faut oser dire que le système capitaliste a fait faillite, qu'il a montré ses limites et, à l'instar de la FGTB wallonne, oser affirmer que « le capitalisme nuit gravement à la santé ».

Développer les services publics

Pour la CGSP wallonne, la relance doit passer par une politique de développement des services publics. Il est



indispensable de doter les services publics existants des moyens nécessaires pour qu'ils puissent remplir au mieux leurs missions. La CGSP wallonne ne s'inscrit dans aucun plan de relance qui ne mettra pas clairement en avant le rôle des services publics tant dans la satisfaction de besoins collectifs que dans la création d'emplois, et qui ne garantira pas le financement nécessaire à leur développement. Il faut rappeler que, quand les moyens viennent à manquer, c'est toujours vers les services publics qu'on se tourne pour en réduire les dépenses. Voilà pourquoi un plan de relance ambitieux doit être doté de sources de financement ambitieuses et ne pas se contenter d'une taxe européenne sur les transactions financières qui devrait rapporter, selon les premières estimations, 135 milliards d'euros. Ce qui, à l'échelle européenne, est bien peu pour soutenir une relance sociale. Voilà pourquoi la fiscalité doit être un élément essentiel de notre réflexion.

Utiliser la fiscalité

C'est majoritairement l'impôt qui finance les services publics et cela doit rester ainsi ! Pour la CGSP wallonne, il est nécessaire que l'impôt soit juste, fortement progressif et qu'il tienne compte de tous les revenus (du travail, du capital, mobiliers et immobiliers). Des mesures politiques courageuses doivent rapidement être prises pour lutter contre la fraude fiscale ; lever le secret bancaire et supprimer les titres au porteur ; supprimer l'existence de paradis bancaires, fiscaux et judiciaires ; contrôler les flux financiers ; établir un cadastre des fortunes. Pour la CGSP wallonne, il faut continuer à demander la suppression des intérêts notionnels.

Pour éviter que la plus grosse partie de la fiscalité ne soit supportée par les travailleurs, la CGSP wallonne plaide pour que la FGTB se dote d'un « programme fiscal global » qui offre une alternative sociale aux « contre-réformes fiscales » de Didier Reyn-

ders qui profitent dans une très large mesure aux plus riches.

De plus, il faut rappeler l'importance des cotisations sociales et patronales dans la redistribution des richesses et continuer à revendiquer la défense et la promotion du salaire brut.

Réduction collective du temps de travail

Contre la focalisation sur les réductions individuelles du temps de travail et la seule perspective de la semaine de 4 jours, la CGSP wallonne réclame la réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire, sans flexibilité imposée. Elle rappelle, à l'instar de la FGTB wallonne, que cette revendication est une demande forte des militants wallons. Elle peut être organisée de différentes manières, la semaine de quatre jours est une des possibilités mais elle n'est pas la seule. Fidèle à ses résolutions de Congrès, la CGSP wallonne propose de fixer un objectif chiffré de 32 heures par semaine. Une telle réduction collective du temps de travail permettrait une création massive d'emplois, une meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle et plus d'égalité professionnelle pour les femmes, les plus touchées par la réduction individuelle du temps de travail plus subie que choisie.

Ce qu'il manque...

La FGTB prévoit dans son plan de relance une meilleure mobilisation de l'épargne via une initiative publique mais rien n'est dit sur la manière d'y parvenir. La CGSP wallonne propose une solution par la création d'une banque publique pour collecter l'épargne, en ce compris l'épargne des particuliers. C'est, concrètement, un moyen complémentaire à la mise en place d'une réglementation des secteurs financier et bancaire. On s'étonnera également de ne pas voir le plan de relance revendiquer un

moratoire sur le contrôle de la « disponibilité » des chômeurs en préalable à toute révision de la législation. La CGSP wallonne rappelle, pour sa part, qu'elle demande, à l'instar de la FGTB wallonne, l'arrêt pur et simple du contrôle de la « disponibilité » des chômeurs. ■

Résolution 6 de l'IRW-CGSP :

Le Congrès utilise le terme de « socialisation » pour décrire ce moyen de redistribution car c'est par l'apport de chacun d'entre nous que nous sommes en mesure de donner des droits à tout le monde, mais aussi parce que ces cotisations sont immédiatement versées en allocations sociales diverses et ne permettent donc pas au système bancaire de s'en saisir et de prélever une ponction sur cette masse financière énorme. Aucune part de ces ressources n'est privatisable. (...) Le Congrès rappelle le caractère hautement symbolique essentiel de la sécurité sociale. En effet, imposer le paiement de cotisations sociales est une façon de faire reconnaître à tous que c'est de nous seuls, par notre travail, qu'est issue la richesse qui permet de financer la vie en société. C'est parce que nous sommes les producteurs de la société que nous avons droit à des rémunérations et non à des aumônes. En conséquence, avec l'affaiblissement du prélèvement des cotisations, c'est notre force politique commune qui s'effrite.

**visitez notre site :
www.irw-cgsp.be**

UE 2020, un plan de relance européen ?

De quoi parle-t-on !

2000 : l'Europe se dotait d'un programme décennal qui devait en faire « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une croissance quantitative et qualitative de l'emploi dans le respect de l'environnement »... Dix ans plus tard, c'est l'heure du bilan : l'Europe a raté le coche.

Échec de la stratégie de Lisbonne 2000-2010

Côté social, le bilan n'est pas brillant :

- un taux d'emploi à 66 % au lieu des 70 % visés (pour 2008) ;
- 23 millions de chômeurs, soit un taux de chômage de près de 10 % (version statistiques européennes normalisées, c'est-à-dire largement sous-estimées) ;
- 2,7 millions de pertes d'emploi pour l'Eurozone en 2009 et 4 millions pour les 27 pays membres ;
- 17 % de la population (soit 85 millions) sous le seuil de pauvreté.

Côté économique, il n'y a pas de quoi pavoiser non plus. L'Europe n'est toujours pas en mesure de surclasser ses concurrents commerciaux, ni par les coûts, ni par la technologie. Elle s'est trouvée paralysée face à la crise financière puis économique et sociale. Mais l'échec ne se mesure pas seulement en termes d'objectifs manqués. L'Europe, en tant que marché intégré et entité politique sur le plan mondial, ne fonctionne pas.

La Commission européenne reconnaît qu'elle n'a pas bien intégré les politiques économique, sociale et environnementale, et avoue ainsi son

impuissance face aux marchés financiers : « *D'autres grandes priorités stratégiques telles que l'intégration des marchés financiers, ont brillé par leur absence* »...

L'Europe se rend compte que sa stratégie d'adaptation à la mondialisation reposait sur la passivité, c'est-à-dire qu'elle se condamnait à courir derrière et à la subir plutôt que de tenter de l'orienter, de développer son propre modèle.

Et cela n'a rien d'étonnant ! La foi dans les vertus du marché et de la « main invisible » de l'économie reposait sur l'idée qu'il fallait laisser faire l'économie et que le reste suivrait. Le rôle de l'Europe se résumait donc à mettre en place le cadre d'une plus grande libéralisation.

L'Europe va-t-elle virer sa cuti ? Pas si sûr. La leçon que tire la Commission de la crise, c'est qu'on n'a pas été assez loin dans l'intégration du marché. Mais il n'est pas encore question de placer le politique à la barre du bateau ivre.

Le marché, le marché, et encore le marché, il n'y a que cela dans le plan UE 2020.

Les grands projets...

Avec son nouveau plan stratégique « UE 2020 », approuvé par les 27 dirigeants européens fin mars, la Commission entend « remettre l'économie de l'UE sur les rails » et « tirer les leçons de la crise », mais elle ressort ses vieilles recettes. Le plan UE 2020 présente trois priorités qui se renforcent mutuellement :

- une croissance dite « intelligente », c'est-à-dire fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- une croissance durable, à savoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;

- une croissance inclusive, c'est-à-dire à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Dans cette optique, les 27 se fixent quelques grands objectifs :

- porter à 75 % la population entre 20 et 64 ans qui est employée ;
- avoir 3 % du PIB de l'UE investis dans la R&D ;
- réalisation des objectifs environnementaux « 20/20/20 » (20 % de gaz à effet de serre en moins, 20 % de consommation d'énergie primaire en moins, 20 % d'énergies renouvelables en 2020, voire 30 % si les négociations Climat aboutissent).

Et c'est tout !

Les 27 n'ont pas, en effet, réussi à se mettre d'accord, en mars, sur certains objectifs « sociaux » qui n'étaient pourtant pas démesurés : ramener à moins de 10 % le taux d'abandon scolaire, avoir au moins 40 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté. Le sujet a été repoussé au Sommet de juin. Grandiose !

... sans les grands moyens ...

Cela ressemble assez aux objectifs de Lisbonne 2000-2010. La question essentielle étant de savoir comment on compte les atteindre. Car l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Dès que l'on aborde le chapitre des moyens, on n'entend plus les violons. La Commission n'a qu'une obsession : la compétitivité du marché européen par rapport au reste du monde. Si l'Europe est en crise, c'est parce que son marché unique est encore trop fragmenté, pas assez « unique », pas assez libéralisé, pas assez ouvert.

On fait donc appel aux vieilles recettes libérales : faciliter la concu-

rence, libéraliser les services, faciliter les formalités pour les entreprises, faciliter le commerce, faciliter l'accès aux marchés des entreprises européennes en intervenant à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), faire tomber les barrières fiscales, ce qui ne veut pas dire harmoniser la fiscalité mais abattre les protections déguisées, etc.

Et, pour unifier un peu plus le marché, la Commission propose de passer à la vitesse supérieure en utilisant davantage les « règlements » (lois européennes d'application immédiate) plutôt que les « directives » dont la transposition est laissée à la charge des États.

Le dérapage des marchés financiers, dans ce schéma, n'est qu'une anomalie, un défaut de surveillance auquel il va falloir remédier. UE 2020 envisage un train de mesures pour réguler les marchés financiers, en ce compris la

recherche de « contributions appropriées du secteur financier ».

... mais avec les vieilles recettes

Dans cette logique, la Commission européenne conseille de supprimer dès que possible toutes les entorses au libéralisme commises pour amortir les effets de la crise :

- retrait des mesures de relance budgétaire ;
- retrait des aides au chômage temporaire ;
- fin des aides sectorielles (par exemple au secteur automobile) ;
- interruption des aides au secteur financier en commençant par la garantie des placements fournie par les États.

Retour aussi au Pacte de stabilité pur et dur, c'est-à-dire à la limitation des déficits budgétaires à 3 % et de la dette publique (à 60 % du PIB) des

États de la zone euro. La Commission prône l'assainissement budgétaire « intelligent », c'est-à-dire le retrait progressif des mesures anticrise et le glissement d'une fiscalité sur le travail vers une fiscalité environnementale.

Le calendrier proposé laisse cependant peu de place à la progressivité et à l'intelligence : il faudrait, dit la Commission, commencer dès 2011 et l'exemple de la Grèce montre qu'il est difficile d'assainir dans la dentelle... Les conseils de la Commission dans ce domaine font appel aux vieilles formules miracle : réforme des retraites, des systèmes de soins de santé, de la protection sociale, « réforme » des services publics dans le sens de plus d'efficacité (entendre moins de fonctionnaires)... Pour rappel, la Belgique et d'autres comme l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, viennent d'être rappelés à l'ordre budgétaire. ■

Entretien avec Pervenche Bérès

Les sept péchés capitaux d'UE 2020

Eurodéputée socialiste française, proche de Laurent Fabius, présidente de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen, Pervenche Bérès est sévère sur la stratégie UE 2020 de la Commission.

« Ce que je lui reproche ?

1. Elle ne part pas de la situation réelle aujourd'hui. C'est-à-dire la crise grecque, qui ébranle tous nos fondamentaux. On ne peut pas faire UE 2020 si on n'aborde pas et qu'on ne résout pas cette question.

2. On ne tire pas le bilan de la stratégie de Lisbonne, de ce qui n'a pas marché, notamment de la Méthode ouverte de coordination qui est un vrai échec.

3. Il n'y a toujours pas de contrôle sur les objectifs à atteindre. Croire que les États vont tout seuls, sans contrôle ni moyens communs, atteindre ces objectifs est un leurre.

4. On veut faire fonctionner le marché intérieur en lui donnant un cadre. C'est la vieille recette qui a marché dans les années 1990 mais qui n'est plus adaptée. Aujourd'hui, ce dont nous avons besoin, ce n'est pas vraiment d'un cadre législatif mais de projets : une Europe qui s'alimente en énergie, un réseau électrique intégré, un niveau d'excellence en éducation, des services publics...

5. On ne dit rien sur les services publics. On ne peut pas avoir un marché intérieur qui favorise le dumping social, le dumping fiscal et détruit les services publics. Ce n'est pas possible. !



6. Le social est le grand absent. Il faut veiller à l'emploi, développer de nouvelles sources d'emploi, en ayant un fort pouvoir d'incitation, par exemple à travers la réorientation des fonds structurels. Il faut aussi un salaire minimum dans toute l'Europe.

Enfin, je suis persuadée qu'il y a une erreur de concept. On a réalisé le marché intérieur pour que l'Europe soit forte, aie une base de croissance optimale à l'intérieur et une masse critique à l'extérieur, qu'elle puisse peser dans la globalisation. C'était une idée d'avant-garde. Aujourd'hui, on ne garde de ce projet que l'idée de marché en oubliant l'importance d'avoir un socle de base. C'est une erreur. ■

Pensions : un débat mal engagé

Début février le ministre fédéral des Pensions, Michel Daerden a, enfin, publié son « Livre vert » sur les pensions. Un document qui fait l'inventaire des problèmes, ne pose que des questions mais ne propose pas de solution.

Le Livre vert est primordial. Car c'est sur ce document, et à partir des réactions qu'il suscitera, que sera préparé un « Livre blanc » qui, lui, donnera les principales pistes envisagées par le gouvernement. Un livre à publier en juin. Donc rapidement. Autant être informé et donner de la voix !

Que dit le Livre vert ?

- L'Europe compte de moins en moins de pays basant leur système de pension légale sur un seul pilier (par répartition). Et la privatisation des systèmes de pension est en marche.
- Mais la crise économique actuelle montre que les systèmes de pension par répartition résistent mieux que les systèmes par capitalisation dont les placements sont directement touchés par l'effondrement boursier.
- Le Fonds de Vieillesse créé en 2001 ne marche pas bien. Doté de seulement 16 milliards d'euros, il aura, tout au plus, en 2012, 21 milliards en réserve, alors qu'il en faudrait au moins le double. Ce fonds est, en effet, handicapé par deux règles : 1° Il n'est alimenté que par les excédents budgétaires, autant dire plus rien jusqu'en 2015 ; 2° Il ne peut être utilisé que si le taux d'endettement du pays est inférieur à 60 %. Autrement dit, on ne peut l'utiliser que si tout va bien, donc si on n'en a pas besoin.
- À politique constante, la Belgique connaîtra des difficultés croissantes de financement des retraites car on passera de quatre actifs (en 2000)

pour un pensionné de plus de 65 ans à trois actifs (en 2020) et à deux actifs (en 2060). La Belgique entend agir davantage sur la réduction du déficit public et l'emploi que sur les pensions.

- Côté démographique, la prévision de baisse du taux de natalité de 1,81 % en 2007 à 1,76 % en 2050 conjuguée à la hausse de l'espérance de vie – qui passe à 84 ans pour les hommes et à 90 ans pour les femmes en 2050 (contre respectivement 78 et 83 ans en 2007) – n'arrangent pas le problème.
- Le coût du vieillissement est estimé à 8,2 % du PIB, soit + 2,1 % par rapport à l'estimation précédente, avant la crise financière. Le sauvetage des banques, à lui seul, est responsable d'un surcoût de 1,9 %.
- Le système belge a des performances qualifiées de moyennes, voire médiocres en ce qui concerne la hauteur des retraites, comparées aux pays voisins. Comme partout en Europe, le risque de pauvreté des personnes âgées est bien réel chez nous : si 1 belge sur 6 vit sous le seuil de pauvreté, c'est 1 pensionné sur 4 qui est pauvre. L'accès à la retraite accroît le risque de pauvreté.

Où est le danger ?

Tout ce document est transcendé par un grand danger : le Ministre Daerden laisse la porte ouverte à l'entrée dans la pension légale d'un système par capitalisation alors qu'aujourd'hui on est dans une logique de pure solidarité (par répartition). Cela veut dire accepter la mise en place d'un système de retraite légale basé sur deux piliers. Et à terme, le déclin de la solidarité.

Car on aura un premier pilier par répartition sans croissance ni renforcement possible et, conjointement, un deuxième pilier qui se développerait, avec les risques financiers qu'on connaît, permettant seulement aux plus riches de vivre dignement leur retraite.



La position de la CGSP

La CGSP wallonne considère que toute discussion sur l'avenir des pensions doit donner la priorité absolue à la défense de la pension légale avec, en son sein, le maintien des trois régimes de pension légales (public, salariés et indépendants). Il ne peut être question de remettre en cause le dispositif public de pension. Et si alignement il doit y avoir, c'est vers le haut : du privé vers le public (et non le contraire). La question du financement est capitale. Et la question de la défense du salaire brut (qui comprend les cotisations sociales) doit être posée. La pension légale par répartition doit être protégée et renforcée. Il doit y avoir une véritable liaison automatique et structurelle entre les pensions légales et l'évolution des salaires.

Quand il s'est agi de trouver quelques milliards pour les banques, on a su faire preuve d'inventivité et faire fi de quelques règles soi-disant « intangibles ». Pourquoi pas en matière de retraite... Là aussi il y a un gisement d'emplois et de ressources. Des seniors assurés d'une retraite décente, c'est l'assurance de la croissance économique de demain, mais pour cela, il faut faire preuve d'inventivité. C'est un choix de société. ■

Le 1^{er} mai fête du travail et... Jour de congé !!!

Le 1^{er} mai est une journée internationale de fête du travail et de lutte des Travailleurs.

Il y a 120 ans, des milliers de travailleurs Flamands et Wallons descendaient en masse dans les rues pour revendiquer la journée des huit heures. Ce fut un combat long et difficile, victorieux en...1918.

Et cette année 2010 que pouvons nous fêter ?

Certainement pas les attaques contre les acquis sociaux ; rallongement du temps de travail, flexibilité, employabilité, précarité de nos emplois....

Et dans notre secteur, les évaluations, cancer social, introduit par la complicité de la FEG n'entraîne que « souffrance au travail ». Ce type de contrôle « objectif – résultat » réduit le travailleur à n'être qu'un instrument destiné à réaliser les fameuses performances qu'on leur impose... et en cas de cotation négative ,nos patrons souhaitent licencier .

Seul notre rapport de force permettra de conserver la stabilité d'emploi et ainsi de nous opposer à leur volonté de jeter« l'objet non performant ».

Alors Camarades, une fois de plus, fêtons notre 1^{er} mai.

Revendiquons haut et fort le droit à chaque travailleur d'avoir une vie digne et juste.

Bon 1^{er} mai à tous.



BAREME PARITAIRE NATIONAL DES EMPLOYES DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE

BAREME PARITAIRE NATIONAL DES EMPLOYES DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE

applicable à partir du 1/4/2010

Coefficient multiplicateur d'indexation: 1,1158 (*)

MONTANTS AU COEFFICIENT CI - DESSOUS:

S.F. GAZELCO

-du forfait d'index ancien: 130,96

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
1	1,00	1,04	1,08	1,12	1,16	1,20	1,23	1,26	1,29	1,32	1,35	1,38	1,41	1,44	1,47	1,50	1,52	1,54	1,56	1,58	1,60	1,62
C 2	3187,15	3314,63	3442,12	3569,60	3697,09	3824,58	3952,06	4079,54	4207,03	4334,51	4462,00	4589,48	4716,96	4844,44	4971,92	5099,40	5226,88	5354,36	5481,84	5609,32	5736,80	5864,28
L 3	2989,85	3109,44	3229,03	3348,63	3468,22	3587,82	3707,41	3827,00	3946,60	4066,19	4185,78	4305,37	4424,96	4544,55	4664,14	4783,73	4903,32	5022,91	5142,50	5262,09	5381,68	5501,27
A 4	2807,72	2920,03	3032,34	3144,65	3256,96	3369,27	3481,58	3593,89	3706,20	3818,51	3930,82	4043,13	4155,44	4267,75	4380,06	4492,37	4604,68	4716,99	4829,30	4941,61	5053,92	5166,23
S 5	2640,78	2746,41	2852,04	2957,67	3063,30	3168,93	3274,56	3380,19	3485,82	3591,45	3697,08	3802,71	3908,34	4013,97	4119,60	4225,23	4330,86	4436,49	4542,12	4647,75	4753,38	4859,01
S 6	2489,01	2588,57	2688,13	2787,69	2887,25	2986,81	3086,37	3185,93	3285,49	3385,05	3484,61	3584,17	3683,73	3783,29	3882,85	3982,41	4081,97	4181,53	4281,09	4380,65	4480,21	4579,77
E 7	2367,59	2462,30	2557,00	2651,71	2746,41	2841,11	2935,82	3030,52	3125,22	3219,93	3314,63	3409,34	3504,04	3598,74	3693,45	3788,15	3882,85	3977,56	4072,26	4166,97	4261,67	4356,38
N 8	2276,53	2367,59	2458,66	2549,72	2640,78	2731,84	2822,90	2913,96	3005,02	3096,08	3187,15	3278,21	3369,27	3460,33	3551,39	3642,45	3733,51	3824,57	3915,63	4006,69	4097,75	4188,81
S 9	2200,65	2288,67	2376,70	2464,73	2552,75	2640,78	2728,80	2816,83	2904,86	2992,89	3080,92	3168,95	3256,98	3345,01	3433,04	3521,07	3609,10	3697,13	3785,16	3873,19	3961,22	4049,25
I 10	2124,76	2209,75	2294,75	2379,74	2464,73	2549,72	2634,71	2719,70	2804,69	2889,68	2974,67	3059,66	3144,65	3229,64	3314,63	3399,62	3484,61	3569,60	3654,59	3739,58	3824,57	3909,56
O 11	2048,88	2130,84	2212,79	2294,75	2376,70	2458,66	2540,62	2622,58	2704,54	2786,50	2868,46	2950,42	3032,38	3114,34	3196,29	3278,25	3360,21	3442,17	3524,13	3606,09	3688,05	3769,99
C 12	1973,00	2051,92	2130,84	2209,75	2288,67	2367,59	2446,50	2525,42	2604,35	2683,27	2762,20	2841,12	2920,04	2998,96	3077,88	3156,80	3235,72	3314,64	3393,56	3472,48	3551,40	3630,32
E 13	1897,11	1973,00	2048,88	2124,76	2200,65	2276,53	2352,42	2428,30	2504,19	2580,08	2655,96	2731,84	2807,73	2883,61	2959,49	3035,38	3111,26	3187,15	3263,04	3338,92	3414,81	3490,70
S 14	1821,23	1894,08	1966,92	2039,77	2112,62	2185,47	2258,32	2331,17	2404,02	2476,87	2549,72	2622,57	2695,42	2768,27	2841,11	2913,96	2986,81	3059,66	3132,51	3205,36	3278,21	3351,06
	1745,34	1815,16	1884,97	1954,78	2024,60	2094,41	2164,23	2234,05	2303,88	2373,70	2443,52	2513,34	2583,16	2652,99	2722,81	2792,63	2862,45	2932,27	3002,09	3071,91	3141,73	3211,55
	1517,69	1578,40	1639,10	1699,81	1760,52	1821,23	1881,94	1942,65	2003,35	2064,06	2124,76	2185,47	2246,18	2306,89	2367,60	2428,31	2489,02	2549,73	2610,44	2671,15	2731,86	2792,57

(*) Correspondant au niveau 1,1124 de l'indexquadrimestriel santé
du mois de 1/3 2010 Basis - Base 2004 = 100

BAREME EFETRABEL

EVOLUTION SALARIALE nouveaux engagés 01 - 01 -2002

Anc.	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3		2 - 1	
	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2
40	2098,86	2518,64	2140,84	2569,01	2226,90	2672,30	2362,76	2835,31	2524,83	3029,81	2719,25	3263,09	2942,48	3530,99	3213,78	3856,55	3554,76	4265,73
39	2098,86	2518,64	2140,84	2569,01	2226,90	2672,30	2362,76	2835,31	2524,83	3029,81	2719,25	3263,09	2942,48	3530,99	3213,78	3856,55	3554,76	4265,73
38	2098,86	2518,64	2140,84	2569,01	2226,90	2672,30	2362,76	2835,31	2524,83	3029,81	2719,25	3263,09	2942,48	3530,99	3213,78	3856,55	3554,76	4265,73
37	2098,86	2518,64	2140,84	2569,01	2226,90	2672,30	2362,76	2835,31	2524,83	3029,81	2719,25	3263,09	2942,48	3530,99	3213,78	3856,55	3554,76	4265,73
36	2098,86	2518,64	2140,84	2569,01	2226,90	2672,30	2362,76	2835,31	2524,83	3029,81	2719,25	3263,09	2942,48	3530,99	3213,78	3856,55	3554,76	4265,73
35	2098,86	2518,06	2140,84	2568,37	2226,90	2671,68	2362,76	2834,66	2524,83	3029,11	2719,25	3262,34	2942,48	3530,20	3213,78	3855,70	3554,76	4264,76
34	2098,86	2518,06	2140,84	2568,37	2226,90	2671,68	2362,76	2834,66	2524,83	3029,11	2719,25	3262,34	2942,48	3530,20	3213,78	3855,70	3554,76	4264,76
33	2098,86	2493,13	2140,84	2553,10	2226,90	2645,23	2362,76	2806,59	2524,83	2999,12	2719,25	3230,04	2942,48	3495,25	3213,78	3817,52	3554,76	4222,53
32	2098,86	2493,13	2140,84	2553,10	2226,90	2645,23	2362,76	2806,59	2524,83	2999,12	2719,25	3230,04	2942,48	3495,25	3213,78	3817,52	3554,76	4222,53
31	2098,86	2488,45	2140,84	2517,84	2226,90	2619,04	2362,76	2778,80	2524,83	2969,43	2719,25	3198,06	2942,48	3460,64	3213,78	3779,72	3554,76	4180,72
30	2098,86	2488,45	2140,84	2517,84	2226,90	2619,04	2362,76	2778,80	2524,83	2969,43	2719,25	3198,06	2942,48	3460,64	3213,78	3779,72	3554,76	4180,72
29	2098,86	2444,01	2140,84	2493,01	2226,90	2593,11	2362,76	2751,29	2524,83	2940,03	2719,25	3166,40	2942,48	3426,38	3213,78	3742,30	3554,76	4139,33
28	2098,86	2444,01	2140,84	2493,01	2226,90	2593,11	2362,76	2751,29	2524,83	2940,03	2719,25	3166,40	2942,48	3426,38	3213,78	3742,30	3554,76	4139,33
27	2098,86	2419,81	2140,84	2468,18	2226,90	2567,44	2362,76	2724,05	2524,83	2910,92	2719,25	3135,05	2942,48	3392,46	3213,78	3705,25	3554,76	4098,35
26	2098,86	2419,81	2140,84	2468,18	2226,90	2567,44	2362,76	2724,05	2524,83	2910,92	2719,25	3135,05	2942,48	3392,46	3213,78	3705,25	3554,76	4098,35
25	2098,86	2395,85	2140,84	2443,77	2226,90	2542,02	2362,76	2697,08	2524,83	2882,10	2719,25	3104,01	2942,48	3358,87	3213,78	3668,56	3554,76	4057,77
24	2098,86	2395,85	2140,84	2443,77	2226,90	2542,02	2362,76	2697,08	2524,83	2882,10	2719,25	3104,01	2942,48	3358,87	3213,78	3668,56	3554,76	4057,77
23	2098,86	2372,13	2140,84	2419,58	2226,90	2516,85	2362,76	2670,38	2524,83	2853,56	2719,25	3073,28	2942,48	3325,61	3213,78	3632,24	3554,76	4017,59
22	2098,86	2372,13	2140,84	2419,58	2226,90	2516,85	2362,76	2670,38	2524,83	2853,56	2719,25	3073,28	2942,48	3325,61	3213,78	3632,24	3554,76	4017,59
21	2098,86	2348,64	2140,84	2395,60	2226,90	2491,93	2362,76	2643,94	2524,83	2825,31	2719,25	3042,85	2942,48	3292,68	3213,78	3596,28	3554,76	3977,81
20	2098,86	2348,64	2140,84	2395,60	2226,90	2491,93	2362,76	2643,94	2524,83	2825,31	2719,25	3042,85	2942,48	3292,68	3213,78	3596,28	3554,76	3977,81
19	2098,86	2302,59	2140,84	2348,72	2226,90	2443,07	2362,76	2592,10	2524,83	2769,91	2719,25	2983,19	2942,48	3228,12	3213,78	3525,76	3554,76	3899,81
18	2098,86	2302,59	2140,84	2348,72	2226,90	2443,07	2362,76	2592,10	2524,83	2769,91	2719,25	2983,19	2942,48	3228,12	3213,78	3525,76	3554,76	3899,81
17	2098,86	2257,44	2140,84	2302,69	2226,90	2395,17	2362,76	2541,27	2524,83	2715,60	2719,25	2924,70	2942,48	3164,82	3213,78	3456,63	3554,76	3823,34
16	2098,86	2257,44	2140,84	2302,69	2226,90	2395,17	2362,76	2541,27	2524,83	2715,60	2719,25	2924,70	2942,48	3164,82	3213,78	3456,63	3554,76	3823,34
15	2068,08	2213,18	2109,46	2257,54	2194,25	2348,21	2328,09	2491,44	2487,81	2662,35	2679,38	2867,35	2899,32	3102,76	3166,65	3388,85	3502,64	3748,37
14	2047,60	2213,18	2088,57	2257,54	2172,52	2348,21	2305,04	2491,44	2463,18	2662,35	2652,85	2867,35	2870,61	3102,76	3135,30	3388,85	3467,96	3748,37
13	2027,33	2169,78	2067,89	2213,26	2151,01	2302,17	2282,22	2442,59	2438,79	2610,15	2626,58	2811,13	2842,05	3041,92	3104,26	3322,40	3433,62	3674,87
12	2027,33	2169,78	2067,89	2213,26	2151,01	2302,17	2282,22	2442,59	2438,79	2610,15	2626,58	2811,13	2842,05	3041,92	3104,26	3322,40	3433,62	3674,87
11	1987,39	2127,24	2027,15	2169,86	2108,62	2257,03	2237,25	2394,70	2390,73	2558,97	2574,82	2756,01	2786,19	2982,27	3043,09	3257,25	3365,96	3602,81
10	1967,71	2127,24	2007,08	2169,85	2087,74	2257,03	2215,10	2394,70	2367,06	2558,97	2549,33	2756,01	2758,60	2982,27	3012,96	3257,25	3332,63	3602,81
9	1948,23	2065,28	1987,21	2106,64	2067,07	2191,29	2193,17	2324,95	2343,62	2484,44	2524,09	2675,74	2731,29	2895,41	2983,13	3162,38	3299,63	3497,87
8	1928,94	2044,83	1967,53	2085,78	2046,60	2169,59	2171,46	2301,93	2320,42	2459,84	2499,10	2649,25	2704,25	2866,74	2953,59	3131,07	3266,96	3463,27
7	1909,84	1985,27	1948,05	2025,00	2026,34	2106,40	2149,96	2234,88	2297,45	2388,19	2474,36	2572,09	2677,48	2763,24	2924,35	3039,87	3234,61	3362,37
6	1890,93	1965,61	1928,76	2004,95	2006,28	2085,54	2128,67	2212,75	2274,70	2364,54	2449,86	2546,62	2650,97	2755,68	2895,40	3009,77	3202,58	3329,08
5	1853,85	1908,36	1890,94	1946,53	1966,84	2024,80	2086,93	2148,30	2230,10	2295,67	2401,82	2472,45	2598,99	2675,42	2838,63	2922,11	3139,78	3232,12
4	1817,50	1889,47	1853,86	1927,27	1928,37	2004,75	2046,01	2127,03	2186,37	2272,94	2354,73	2447,97	2548,03	2648,93	2782,97	2893,18	3078,22	3200,12
3	1781,86	1816,80	1817,51	1853,13	1890,56	1927,64	2005,89	2045,22	2143,50	2185,52	2308,56	2353,82	2498,07	2547,05	2728,40	2781,90	3017,86	3077,04
2	1746,92	1781,18	1781,87	1816,79	1853,49	1889,84	1966,56	2005,12	2101,47	2142,67	2263,29	2307,67	2449,09	2497,11	2674,90	2727,35	2958,69	3016,71
1	1712,67	1712,67	1746,93	1746,93	1817,15	1817,15	1928,00	1928,00	2060,26	2060,26	2218,91	2218,91	2401,07	2401,07	2622,45	2622,45	2900,68	2900,68
0	1679,09	1679,09	1712,67	1712,67	1781,52	1781,52	1890,20	1890,20	2019,87	2019,87	2175,40	2175,40	2353,99	2353,99	2571,03	2571,03	2843,81	2843,81

x1: Norme garantie 1,124 (*) x2: Norme + possible tous les 2 ans
 (*) correspondant au niveau de l'index quadrimestriel santé du mois de 01/04/2010 base 2004 CCT 2007



POUR UNE JUSTICE FISCALE TOUS ÉGAUX DEVANT L'IMPÔT ?

Une partie de la population chante en chœur « nous payons trop d'impôts ». Le monde patronal se plaint d'une rage taxatoire qui frapperait notre pays.

Aurions-nous patrons, travailleurs, allocataires sociaux le même objectif ?

Faudrait-il tous se réunir derrière la bannière du chevalier blanc de la lutte antifiscale, Didier Reynders ?

A qui sert ce discours de dévalorisation de l'impôt ?

Pourquoi ceux qui aggravent la précarité sociale se veulent-ils les chantres du pouvoir d'achat par la voix des réductions d'impôts ?

Voyons pourquoi certains ont fait de l'impôt l'incarnation du mal que l'on offre en pâture au mécontentement de la population, et posons-nous la question, comment associer fiscalité et justice sociale ?

1. La Belgique, une terre de réductions et de déductions pour les grosses fortunes

En Belgique, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

Le pays est très attractif pour les classes les plus aisées.

La Belgique ne pratique pas l'impôt sur la fortune à la différence de nombreux pays de l'Union européenne tels que la France, l'Espagne, la Suède, la Grèce, ... Même la Suisse et le Luxembourg imposent les fortunes « nationales ». Voilà pourquoi de nombreux fortunés de toute nationalité cherchent à se domicilier en Belgique.

Pour eux, il y fait bon vivre ! Plus de 3.000 Français ont fait le déplacement (rappelons-nous la demande de Johnny Hallyday avant son escapade suisse).

Les fortunes belges bénéficient d'une protection rapprochée. Alors

que leur imposition pourrait bénéficier aux plus faibles revenus par un mécanisme de redistribution des richesses. Ainsi, si une taxe minimale de 2% était prélevée sur la fortune des 25 familles les plus riches (qui possèdent à elles seules 24 milliards d'euros), elle rapporterait la somme de 477 millions d'euros. Ce qui permettrait d'augmenter de 200 euros par mois les 200.000 pensions les plus basses.

La Belgique ne taxe pas non plus les plus-values boursières (le fait de revendre une action à un prix plus cher que celui auquel on l'a acquise), et ceci contrairement à la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne.

La Belgique pratique toujours le secret bancaire à l'égard du fisc.

Les bénéficiaires de revenus financiers sont protégés. Les banques n'ont aucune obligation d'en fournir la liste. Les plus-values issues de la spéculation boursière relèvent de l'anonymat alors que la fraude fiscale est évaluée à 30 milliards d'euros par an.

La Belgique taxe très peu les revenus de l'épargne.

Les quelques prélèvements qui existent sont minimes : un précompte mobilier de 15% (qui ne s'applique que lorsque l'épargnant dépasse les 1.660 euros d'intérêts par an) et un précompte de 25% sur les revenus d'actions. Petite subtilité, depuis 1983 (l'ère des gouvernements Martens - Gol), les revenus de l'épargne font l'objet d'une taxation uniforme quelque soit le montant total gagné. Tout bénéfice pour les gros actionnaires ! Alors que pour les salariés, les revenus professionnels sont totalisés et un impôt progressif appliqué par tranches.

Résultat, les revenus financiers contribuent à hauteur de 3,06% pour les

recettes fiscales. Alors que l'impôt sur les revenus du travail contribue à hauteur de 37% !

Et ce n'est pas tout !

Le mécanisme fiscal des intérêts notionnels.

Si elles investissent sur fonds propres – de l'argent sorti de leurs caisses – les entreprises peuvent déduire l'intérêt qu'elles auraient dû payer si elles avaient emprunté auprès d'un organisme financier. C'est un intérêt fictif puisqu'il n'a pas été déboursé par les entreprises. Il reste néanmoins déductible. Les entreprises peuvent en quelque sorte enregistrer dans leurs comptes de l'argent qu'elles n'ont pas dépensé.

Mais déduire des sommes non déboursées a un effet très réel :

- Cela permet aux entreprises d'échapper à un taux d'imposition officiel de 33,99%. Si bien que le taux d'imposition moyen réel ne dépasse guère les 20% (la moyenne européenne étant de 24,2%, de 27,8% pour les pays de l'OCDE, de 28% en Amérique latine, de 30,1% en Asie du Pacifique) ;

- Cela diminue les recettes de l'État. Le coût des intérêts notionnels est estimé à 712 millions d'euros en 2006. Ceci représente le coût net, compte tenu du fait que seul 41% des entreprises y ont recouru, et que d'autres entreprises s'approprient également à en profiter. Alors que les bénéfices des entreprises ne cessent de grimper (+14% en 2006), leurs contributions à l'impôt ne cessent de diminuer. Cherchez l'erreur !

Les cotisations sociales

Rappelons que les employeurs peuvent également bénéficier d'importantes réductions de cotisations versées à la sécurité sociale (6 milliards d'euros en 2006 soit 11,3% du budget de la sécurité sociale) sans que celles-ci ne soient associées à la création d'emplois.

Malgré tous ces avantages, les entreprises se disent victimes d'une trop forte pression fiscale.

2. Des cadeaux sélectifs

Défendre la fiscalité équitable ne signifie donc pas défendre n'importe quelle imposition.

Une fiscalité équitable passe par une taxation bien plus forte des revenus des capitaux mais aussi par une imposition directe progressive (plus on a de revenus plus on est imposé) et par des impôts indirects réduits (TVA, ...).

L'imposition directe progressive permet une plus forte contribution des revenus les plus élevés et une moindre de ceux qui ont des moyens financiers plus faibles. Plus il y a de tranches d'imposition, plus l'équité sera respectée. Car l'impôt sera adapté aux revenus gagnés. Plus le nombre de tranches d'imposition se réduit, plus des revenus de montants différents seront assimilés à la même catégorie et feront l'objet de la même taxation.

Il s'agit donc de s'inscrire contre la logique actuelle de réduction de tranches d'imposition qui bénéficient aux plus gros revenus. Si on applique les nouvelles propositions de Didier Reynders, on passerait de 5 à 3 tranches d'imposition et on approfondirait encore un peu plus les disparités entre petits et gros revenus.

La justice fiscale passe par **des mesures ciblées pour diminuer la fiscalité sur les petits et moyens revenus** ; par l'augmentation du nombre de tranches pour adapter l'impôt aux salaires gagnés et par la taxation plus forte des gros revenus qui sont actuellement protégés par une imposition de maximum 50%. La réforme fiscale précédente avait déjà supprimé les tranches de 52,5% et de 55%. A titre d'exemple, la seule suppression de ces tranches a augmenté les revenus de

l'administrateur délégué de Fortis de 120.000 euros par an !

Mais la fiscalité équitable passe également par **des impôts indirects réduits**, c'est-à-dire par une réduction de la TVA, en particulier sur des biens de première nécessité comme le gaz, l'électricité ou le mazout de chauffage. Car, que l'on gagne 5.000 euros ou 1.000 euros nets par mois, que l'on ait ou non des charges familiales, on paiera 21% de taxes (exceptionnellement 12 ou 6%) sur les produits de consommation... Avec des différences de revenus énormes, l'égalité des droits ne consiste pas à payer tous le même impôt ! Le coût de la TVA est proportionnellement faible pour les plus nantis et lourd à supporter pour ceux qui ne disposent que de faibles moyens financiers.

Défendre une réduction de la TVA, c'est à nouveau s'inscrire à contre courant du programme libéral qui entend maintenir cette taxe à un niveau élevé et creuser encore plus les écarts de revenus entre les classes sociales.

3. Salaire net = salaire brut. Rêve ou cauchemar ?

Le pouvoir d'achat est certainement le maître mot de l'actualité sociale de ces derniers mois, voire même de ces dernières années. L'accès à un niveau de vie décent devient problématique pour un nombre de plus en plus importants de travailleurs et d'allocataires sociaux.

Face à cette situation, de larges secteurs du monde politique propose une « augmentation du salaire poche » et dessine la perspective d'un salaire sans prélèvement.

Ce scénario présente, du point de vue du monde du travail, 3 grandes difficultés.

■ Premièrement

Nombre de salariés touchent un salaire brut faible ou très faible.

Réduire la fiscalité sur ces revenus est indispensable mais insuffisant.

Car la suppression de l'imposition ne réglerait certainement pas le manque de pouvoir d'achat occasionné par une politique salariale défavorable. Le salaire minimum est de 1.335 € bruts/mois (1.080 nets) pour un temps plein. L'impôt sur le revenu – le précompte professionnel – est d'un peu moins de 20%. Pour un salaire moyen de 2.750 € bruts (1.670 nets), l'impôt direct est légèrement supérieur à 26%. En vertu du principe de l'impôt progressif, qui veut que moins on a de revenus, moins on paie d'impôts, la FGTB a défendu et obtenu des réductions fiscales sur les bas salaires. Si bien que le taux d'imposition des bas salaires est réduit et avoisine les 20%, alors que le taux de taxation effectif des revenus du travail est de plus de 40%. Reste que si les bas salaires contribuent toujours trop rapidement à l'impôt, la réduction de la taxation sera bien insuffisante pour augmenter des revenus très faibles.

■ Deuxièmement

Un État qui réduit l'impôt diminue ses capacités à intervenir et à organiser des services de qualité à la population.

Moins d'impôts signifie directement moins de services publics accessibles à toutes et tous. Des États (USA, Grande-Bretagne, Irlande) sont devenus les champions de la lutte contre l'impôt et du délabrement des équipements collectifs. Dans ces pays, les revenus les plus faibles ont vu leur pouvoir d'achat encore affaibli par la suppression de services publics (écoles, hôpitaux, transports publics, ...). Désormais, une partie de la population de ces pays est laissée sur le carreau ! Aux USA, 48 millions de personnes n'ont aucune couverture en cas de maladie et d'invalidité. Les habitants doivent souscrire à des assurances privées pour une couverture en matière de santé, utiliser des transports qui ne proposent que des services

rentables économiquement (d'où la suppression de lignes de train et de métro, ...). L'accès à l'éducation y devient également problématique car la scolarité devient inabordable pour les faibles et moyens revenus.

Lorsqu'un État réduit unilatéralement ses impôts, il diminue ses recettes. Il est alors amené à réduire les services qu'il organise pour la population, mais il risque également d'aggraver son endettement, et de reverser – ironie du sort – sous la forme d'intérêts, un revenu aux financiers qui lui auront accordé un crédit.

Financiers enrichis notamment par l'absence ou la faiblesse de l'impôt des sociétés, des taxes sur leurs dividendes et/ou plus-values boursières et par d'importantes possibilités de déductions (intérêts notionnels...). La boucle est bouclée, voilà que les plus nantis y gagnent deux fois.

Résultat : actuellement, les écarts se creusent. Le patrimoine total des belges

s'élèverait à environ 1.500 milliards d'euros. Mais seulement 30% de la population en détiendrait 70%. Malheureusement, le patrimoine ne faisant pas l'objet d'un véritable cadastre, il ne peut s'agir que d'approximation.

■ Troisièmement

Le salaire n'est qu'un pourcentage reçu par le travailleur sur la richesse qu'il a produite.

Si son salaire brut n'augmente pas, mais que la richesse produite est en progression (ce qui est le cas !), c'est la part des salaires dans la richesse globale qui se réduit.

C'est d'ailleurs une tendance sur le long cours. En 1981, les salaires en Belgique représentaient 66,8% du PIB, aujourd'hui, ils représentent 60,1%. Dans l'Europe des 15, on est passé d'un peu moins de 70% de part salariale dans le PIB en 1975 à 57,8% en 2007. C'est là une tendance de fond du capitalisme contemporain : la baisse tendancielle des salaires dans la

répartition des richesses au profit des revenus du capital.

Moins d'impôts peut donc signifier un salaire poche plus important. Mais le cauchemar apparaît alors rapidement s'il n'y a aucune mesure qui vise à davantage faire contribuer les revenus du capital et les fortunes. Car quelques billets supplémentaires dans la poche d'un individu désormais seul ne permettent pas de faire face aux risques individuels et sociaux qu'il court dans la société capitaliste. La concurrence est alors libre et non faussée – traduisons par sauvage – entre des salariés confrontés à l'insécurité sociale.

Augmenter le salaire poche, sans augmenter le salaire brut contribue donc à aggraver la situation des salaires, à leur accorder une moindre place dans la redistribution des richesses et à démanteler les services publics qui rendent accessibles quantité de biens et services à l'ensemble de la population (enseignements, santé, transports, ...).

Nicolas Latteur
Document CEPAG

Pourquoi un impôt ? Quels impôts ?

A voir comment au travers d'une fiscalité inique, les classes les plus riches parviennent à renforcer leurs revenus, la tentation serait grande de condamner toute forme d'imposition.

L'impôt est pourtant vital dans une société qui se veut démocratique.

Sans impôts, pas de services publics, donc pas d'écoles, de transports en commun, de routes, de soins à domicile, de services sociaux, de culture, de sport, ... pas d'hôpitaux car l'État apporte également sa contribution au budget de la sécurité sociale.

C'est par une imposition plus équi-

table que des citoyens peuvent bénéficier des mêmes services quels que soient leurs revenus et d'une protection accrue contre les risques de la vie.

Une **ligne de démarcation** se trace entre **les tenants d'un État limité aux fonctions répressives, partisans de la détaxation des fortunes et des capitaux** et **les tenants d'un État social, partisans d'une plus forte imposition des plus riches aux bénéfices de la collectivité.**

Derrière la diminution drastique des impôts se cache une volonté politique de disqualifier l'État comme acteur de la redistribution des richesses et de la protection sociale des citoyens.

Question de choix politique : **la solidarité** via des services publics qui oppose à la violence du marché et de la concurrence effrénée **la logique du bien commun** où des besoins et services sont collectivement assurés et satisfaits.

Force est de constater que nos derniers gouvernements ont aggravé les injustices fiscales et qu'un changement de cap est urgent.

Concrètement la FGTB propose :

■ Une réduction de la TVA sur l'énergie (gaz, électricité et mazout de chauffage) de 21 à 6%. Faire baisser le prix de l'énergie permettrait d'alléger

le budget des bas et moyens salaires. En effet, le prix du gaz a augmenté de 50,5% et celui de l'électricité de 19,7% en Belgique entre juillet 2007 et juillet 2008. La proposition consiste donc à réduire un impôt indirect qui défavorise les petits revenus. Il s'agit également d'amener le secteur énergétique (qui a bénéficié d'importantes aides publiques pour amortir la construction des centrales nucléaires) à assumer cette mesure.

- Une détaxation accrue des bas salaires par une plus forte imposition des revenus des capitaux, ce qui permettrait aux bas et moyens salaires de payer moins d'impôts et aux revenus des capitaux d'augmenter leurs contributions aux recettes de l'Etat.

- La suppression des taux réduits à l'impôt des sociétés, véritables cadeaux fiscaux.

- La lutte contre la fraude fiscale par le contrôle des revenus afin de récupérer l'argent qui échappe au fisc et d'en faire bénéficier la collectivité.

La droite arrogante propose le progrès des fortunés au moyen d'un bouclier fiscal qui bloquerait la progressivité de l'impôt. Le combat consiste à lui opposer un bouclier social en défendant les protections sociales, la réduction du temps de travail, l'indexation automatique des salaires et les services publics par une fiscalité plus équitable !

Crédit-temps « ordinaire » moins facile

On l'avait annoncé pour le 1^{er} janvier 2010. C'est en fait au 1^{er} mars que l'arrêté royal modifiant les règles du crédit-temps est entré en vigueur. Il augmente d'un an les conditions d'ancienneté pour avoir droit aux indemnités pour le crédit-temps « ordinaire » complet ou à mi-temps. Il repousse d'autre part d'un an l'âge pour avoir droit aux indemnités majorées (travailleur âgé) pour les crédit-temps mi-temps et 1/5 temps. Crédit-temps complet et mi-temps pour avoir droit au crédit-temps, il faut pouvoir justifier d'une ancienneté d'un an sur les derniers 15 mois chez le même employeur. Ce qui change, c'est que dorénavant, il faudra 2 ans d'ancienneté pour obtenir l'indemnité ... il est donc théoriquement possible de

prendre une interruption de carrière avec les mêmes conditions d'ancienneté qu'avant, mais ce sera alors sans l'indemnité qui compense la perte de salaire. Cette nouvelle disposition ne vise que le crédit-temps ordinaire, c'est-à-dire autre que pour

congé parental, soins à un proche ou soins palliatifs, appelés aussi congés thématiques.

N'est pas visé non plus le crédit temps « ordinaire » complet ou à mi-temps qui suit un de ces congés thématiques. Indemnité majorée à 51 ans. L'autre changement est l'âge d'accès à l'indemnité majorée pour travailleurs âgés. Avant le 1^{er} mars 2010, les travailleurs de 50 ans et plus qui prenaient un crédit-temps à mi-temps ou à 1/5^e temps avaient droit à une indemnité supérieure à celle des travailleurs plus jeunes, avec une modulation selon l'ancienneté dans l'entreprise ou la composition de famille. Ces suppléments restent mais on n'y a accès qu'à 51 ans au lieu de 50 ans. ■

Les montants

Interruption à ½ temps				
Age		- 5 ans	+ 5 ans	
- de 51 ans		222,19 brut 184,09 net	296,25 Brut	
+ de 51 ans			245,45 net	
+ de 51 ans (avec 20 ans d'ancienneté professionnelle)			442,57 brut 366,67 net	

Interruption 1/5 ^e temps				
	Non isolés		Isolés sans ou avec enfant	
	- de 51 ans	brut	146,32 brut	188,82 brut
net		95,11 net	Sans enfant 122,74 net	Avec enfant 156,44 net
51 ans et +	Brut	205,57 brut	248,08 brut	
	net	133,63 net	161,26 net	205,54 net

Fonds des malades professionnelles

Le mal de dos n'est pas « une peine à vie »

Le Fonds des maladies professionnelles propose un programme à destination des travailleurs souffrant de maux de dos. L'objectif : éviter la chronicité et permettre un retour plus rapide au travail.

On ne compte plus ces professions où le dos des travailleurs est mis à rude épreuve. Charges lourdes ou vibrations peuvent générer des maux insupport-

ables au niveau des lombaires, dans le bas du dos. La « lombalgie » cause nombre d'arrêts de travail et peut évoluer vers une maladie chronique particulièrement handicapante.

Un programme existe et permet d'améliorer la situation.

5 ans d'existence

Récemment, le Fonds des maladies

professionnelles accueillait pour une journée d'études médecins et spécialistes internationaux pour faire le point sur le programme de prévention secondaire de la lombalgie. Ce projet mis en place le premier mars 2005 est destiné aux personnes qui, suite à des problèmes de dos, subissent un arrêt de travail prolongé.

L'objectif est d'éviter que cette douleur n'évolue vers une maladie

chronique. De nombreuses études récentes et pointues attestent en effet qu'il est possible d'éviter cette évolution de la lombalgie.

Le programme comporte deux aspects : une méthode pluridisciplinaire de révalidation et remise en condition d'une part, et une intervention ergonomique sur le lieu de travail d'autre part. La première partie se déroule dans l'un des centres spécialisés (une soixantaine de ces centres sont répartis sur tout le territoire belge), et comprend des exercices de raffermissement musculaire et de révalidation de la colonne vertébrale. Ceux-ci sont répartis sur 6 mois, en 36 séances maximum. Car ainsi que le signalait le professeur Philippe Mairiaux, de l'Université de Liège, « *un travail de renforcement musculaire favorise une reprise plus rapide de l'occupation professionnelle* ». En effet, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le repos absolu et l'immobilité ne font pas bon ménage avec les douleurs lombaires !

La seconde étape comprend la visite d'un ergonome sur le lieu de travail. Cerise sur le gâteau, en vue de promouvoir l'ergonomie en milieu

professionnel, votre employeur peut prétendre à une aide financière pour couvrir cette intervention.

En cinq ans, le programme du FMP a acquis un caractère stable et reconnu. Sa longévité permet désormais de prendre du recul, et de constater l'efficacité du processus. Le projet-pilote mené en 2004 sur des patients issus de milieux hospitaliers et de maisons de repos, particulièrement exposés à la lombalgie, offre de belles conclusions : 97,5% des travailleurs ont pu reprendre leur activité professionnelle à la fin du programme dans l'un des centres de révalidation. Contactés individuellement par téléphone trois ans après le projet, 97% des participants évaluent le programme de « *positif à très positif* », et 99% le conseilleraient à des collègues ou amis souffrant du même mal.

Qui peut participer au programme du FMP ?

- Les membres du personnel salarié, statutaire ou contractuel d'une entreprise ou d'une administration provinciale ou locale ;
- Les travailleurs faisant l'objet d'une surveillance de la santé par un médecin du travail car **soumis à la**

manutention manuelle de charges ou aux vibrations mécaniques sur le lieu de travail ;

■ Les personnes en arrêt de travail soit :

- depuis 4 semaines au moins et 3 mois au plus, suite à des douleurs dans le bas du dos ;
- depuis 4 semaines au moins et 3 mois au plus, suite à une opération chirurgicale au niveau de la colonne lombaire.

Si l'incapacité de travail n'atteint pas 4 semaines, l'inscription est possible pour autant que :

- le travailleur soit en incapacité de travail depuis au moins une semaine ;

Et que :

- durant l'année qui précède la demande, une incapacité d'au moins 4 semaines (consécutives ou non consécutives) pour des maux dans le bas du dos ait été constatée ;
- le travailleur candidat ne peut présenter de contre-indication médicale à un programme de rééducation pluridisciplinaire. ■

TRIBUNE

Infos générales

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Il faut une plus-value sociale pour la Wallonie
- 4-5 / Dossier • Un 1^{er} mai sous le signe d'un plan de relance
- 6-7 / Dossier • UE 2020, un plan de relance européen ? De quoi parle-t-on !
Entretien • Pervenche Bérès : les sept péchés capitaux d'UE 2020
- 8 / Analyse • Pensions : un débat mal engagé

Internet : www.irw-cgsp.be

SOMMAIRE

Infos GAZELCO

- 9 / Édito • Le 1^{er} mai fête du travail et...
Jour de congé !!!
- 10 / Tableaux • Barèmes
- 12 / Pour une justice fiscale. Tous égaux devant l'impôt ?
- 14 / Pourquoi un impôt ? Quels impôts ?
- 15 / Fonds des malades professionnelles • Le mal de dos n'est pas « une peine à vie »



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique